

A

ABOLITIONNISME, n. m. Au sens originel, apparu au XIX^e siècle, doctrine prônant l'abolition de l'esclavage. Le terme a ensuite été élargi à d'autres domaines : il désigne l'attitude des adversaires de la peine de mort et le point de vue de ceux qui, par opposition aux régleментарistes, visent la fin de la prostitution en tant que fléau social mais qui, à la différence des prohibitionnistes, n'entendent pas la pénaliser en la traitant comme un crime.

ABSTENTIONNISME, n. m. Attitude de celui qui ne prend pas part à un vote auquel il a droit. Le comportement abstentionniste peut avoir des causes multiples : psychologiques et intellectuelles (ignorance des enjeux, paresse pour tout ce qui excède l'étroite sphère privée, indifférence à l'égard de la chose publique...), et politiques (contestation plus ou moins radicale du mode de scrutin ou des éléments de choix proposés). En ce dernier sens, l'abstention représente un véritable parti pris politique. Un taux croissant d'abstention comme celui que connaissent désormais la plupart des démocraties est le symptôme d'une dépolitisation accentuée de la part de ceux qui ne se définissent plus comme des citoyens.

ABSTRACTION, n. f. Opération intellectuelle consistant à ne s'intéresser qu'à un élément exclusif au sein d'un ensemble donné (dire de la table

qu'elle est rectangulaire, c'est opérer une abstraction en ne considérant que la forme de ce meuble, et non la matière, la consistance, la couleur, etc.). Le terme sert aussi à désigner le résultat de cette opération. Au sens péjoratif, « abstraction » renvoie à une idée générale éloignée de la réalité objective et de ce fait incapable d'en rendre compte.

► *abstraction géométrique* : courant et style de peinture nés dans les années 1920 avec Mondrian et privilégiant les formes nettes et droites aux dépens des courbes et du flou. L'abstraction géométrique hérite des leçons du cubisme mais abandonne la nécessité d'une représentation figurative.

► *abstraction lyrique* : mouvement pictural d'art abstrait né en France en 1948 (Hartung, Soulages, Mathieu). La couleur et la ligne sont cultivées pour elles-mêmes, indépendamment de tout référent extérieur reconnaissable. L'abstraction lyrique désigne toutes les formes d'abstraction qui ne relèvent pas de l'abstraction géométrique. Elle ne revient pas au sujet figuré mais s'efforce de rendre le grain, la chair et le mouvement des choses par le jeu des lignes et des couleurs.

ABSTRAIT, n. m. et adj. Ce qui a été prélevé d'un ensemble par abstraction.

Le domaine ainsi défini.

► *art abstrait* : voir art.

A

► *expressionnisme abstrait* : voir expressionnisme.

ABSURDE, adj. et adj. subst. Est absurde ce qui, échappant à la dualité du vrai et du faux, n'a pas de sens, soit parce que les règles de la grammaire et de la logique sont violées (*demain, j'étais mort*), soit parce que les lois de la physique sont transgressées (*une vitesse infinie*). L'absurde est au-delà du faux et du contradictoire. Il se distingue du non-sens qui ne satisfait pas aux règles de la syntaxe (l'énoncé « *entre le moignon non* » est un non-sens).

Est absurde ce qui transgresse les lois du bon sens dans l'ordre de l'action (l'irrationalité), et aussi ce qui est dépourvu de finalité (la répétition, l'excès de souffrance). L'absurde n'est pas seulement déraisonnable (comme il n'est pas seulement, dans l'ordre logique, irrationnel). Il va au-delà des dualités fondatrices du symbolique (utile/inutile, efficace/inefficace, etc.). Le cinéma burlesque et le dessin animé doivent une bonne part de leur force comique à la représentation de l'absurde. La relation de causalité n'y est pas respectée, des chutes vertigineuses n'occasionnent aucune blessure, la mort est constamment esquivée.

► *philosophie de l'absurde* : expr. utilisée à propos de l'existentialisme qui remet radicalement en question l'optimisme du rationalisme classique qui croyait au bon ordre de la Providence universelle de la Nature ou de l'Esprit. La philosophie de l'absurde ne croit plus à une harmonie première entre l'être humain et les choses (compréhension) ou entre l'être humain et autrui (commu-

nication). C'est la croyance en un Dieu créateur qui donnait de la nécessité au monde ; la philosophie de l'absurde est athée. Chez Albert Camus, l'absurde signale l'incommensurabilité de la raison avec le monde (*Le Mythe de Sisyphe*), entre l'homme et le monde, il n'y a, à proprement parler, pas de rapport.

► *théâtre de l'absurde* : type de théâtre apparu dans les années 1950 en France et représenté par des auteurs comme Samuel Beckett et Eugène Ionesco. Il cultive les situations les plus incongrues ainsi que les jeux de langage, en rupture avec le réalisme supposé du théâtre traditionnel.

ACCÉLÉRATION, n. f. Accroissement de vitesse. Se définit mathématiquement comme la dérivée de la vitesse par rapport au temps.

► *accélération de l'histoire* : expr. désignant la rapidité croissante des transformations historiques de tous ordres techniques, scientifiques, politiques, socio-économiques, surtout à partir de la première révolution industrielle qui en est à la fois l'expression et le moteur. Le monde a connu plus de bouleversements durant le dernier siècle écoulé que durant les millénaires qui ont précédé. La perception du temps historique subit elle aussi un bouleversement radical : le passé, même proche, nous paraît de plus en plus éloigné de nous tandis que le futur, même immédiat, nous semble de plus en plus indéchiffrable.

ACCORD, n. m. Entente entre deux ou plusieurs parties sur un point déterminé.

► *accord collectif* : accord passé entre deux groupes. Il se distingue de la convention collective en ce qu'il ne traite que de points particuliers.

ACCULTURATION, n. f. Processus par lequel une culture se transforme ou se perd (en totalité ou en partie) au contact avec une autre. Ce processus peut prendre trois formes : l'intégration (l'élément étranger perd son originalité), l'assimilation (l'élément étranger adapte son comportement aux normes globales de la culture d'accueil mais conserve son originalité culturelle), et le syncrétisme (les deux éléments, indigène et étranger, se fondent et constituent un nouvel ensemble).

ACCUMULATION, n. f. Addition de phénomènes de même espèce constituant un ensemble de plus en plus vaste. En économie, ensemble des investissements nouveaux dans un pays ou un groupe de pays.

► *accumulation extensive* : en économie, mode d'accumulation où l'obtention d'une production supplémentaire se traduit par une augmentation quantitative, proportionnelle au capital dépensé.

► *accumulation intensive* : en économie, mode d'accumulation qui vise un usage plus efficace des facteurs employés. Une production plus importante en valeur est réalisée sans augmenter en proportion le capital engagé.

► *accumulation progressive* : en économie, mode d'accumulation qui engage un développement extensif au niveau international (exportations de capitaux dans le tiers-monde...) et, en

même temps, intensifie l'accumulation dans les pays économiquement les plus avancés.

ACCUSATOIRE, adj. Qui a rapport à une accusation ou qui la motive.

La procédure pénale appliquée dans les pays anglo-saxons est de type accusatoire car ce sont les parties (juges, avocats, inculpés) et non les représentants de la société (procureurs) qui mènent le procès (*système, procédure accusatoire*), l'accusé ayant dès lors le choix entre plaider coupable et plaider non coupable. Opp. à *inquisitoire*, qui qualifie la conception française de la justice.

ACHARNEMENT, n. m. Action furieuse d'un fauve qui déchire les chairs de sa proie. Par métaphore : entêtement.

► *acharnement thérapeutique* : expr. péjorative renvoyant à l'ensemble des moyens utilisés par la médecine moderne pour maintenir artificiellement en vie des personnes dont l'état est irréversible. L'acharnement thérapeutique est dénoncé par les partisans de l'euthanasie et du « droit de mourir dans la dignité ».

ACHÈVEMENT, n. m. Action de mener à son terme un processus, et résultat de cette action.

L'esthétique classique identifie la beauté à l'achèvement. La conquête de l'inachèvement comme processus créateur volontaire est l'un des sens de la révolution esthétique moderne. Le culte moderne de la force voit dans l'inachèvement un moyen d'expression convaincant ; le culte classique de la

A

forme n'y voyait, à l'inverse, qu'un échec ou une douleur.

Depuis deux siècles, la pensée de l'achèvement (sous les formes de « mort », « fin », « accomplissement ») a été l'une des pensées dominantes de la pensée occidentale. L'histoire, l'art, la métaphysique, la philosophie, l'idéologie, Dieu, l'homme, etc. ont tour à tour été déclarés finis, accomplis, achevés, morts.

ACQUIS, n. m. et adj. Est acquis chez un être vivant tout ce qui, par opposition à inné (ou naturel), est la résultante de la vie de l'espèce et de l'expérience individuelle. L'inné n'est pas toujours naturel : ce qui est inné chez l'individu peut avoir été acquis par ses ancêtres. Inversement, acquis ne signifie pas nécessairement culturel (dans la théorie opératoire du psychologue Jean Piaget, les différentes structures de l'intelligence se mettent en place spontanément au cours de la vie de l'enfant).

► *acquis sociaux* : l'ensemble des avantages obtenus par les travailleurs dans le passé. La dynamique du capitalisme contemporain met à mal cette notion d'acquis social.

ACTE, n. m. Expression d'une force virtuellement consciente.

► *acte de parole* (on dit aussi, plus improprement *acte de langage* ou, plus adéquatement, *acte de discours*) : trad. de l'expr. angl. *speech act* proposée par J.-R. Searle d'après les travaux de John Langshaw Austin. Le langage n'est pas seulement la description du monde et il ne sert pas seulement à apprendre et à connaître. Il est aussi une véritable action sur le monde et sur autrui.

Promettre, par exemple, c'est agir par le langage et pas seulement dire quelque chose. Austin distingue trois actes de parole dans l'énonciation d'une phrase quelconque : a) un acte locutoire, par lequel des phonèmes (unités minimales sonores) sont articulés et combinés, et des notions représentées par les mots sont évoquées et reliées syntaxiquement ; b) un acte illocutoire par lequel une certaine transformation des rapports entre les interlocuteurs est réalisée (tel est le cas de la promesse accomplie par ces mots : *je te promets*, qui créent un lien psychique très fort) ; c) un acte perlocutoire par lequel un but plus lointain, indirect, est atteint ; ainsi l'interrogation peut avoir pour objectif de rendre service (*je peux me mettre là ?*), d'embarrasser (*tu es sûr que tu ne me caches rien ?*), de flatter (*n'êtes-vous pas ce Jean dont me parlait avec admiration Lucien hier soir ?*), etc. La dimension perlocutoire de l'acte de parole peut très bien n'être pas saisie par les interlocuteurs.

► *acte gratuit* : acte qui, selon toute apparence, n'a ni cause ni raison et qui, de ce fait, manifeste l'existence d'une liberté absolue chez celui qui l'accomplit. Le crime perpétré par Lafcadio dans le roman d'André Gide, *Les Caves du Vatican* (pousser un inconnu dans le vide par la portière ouverte d'un train en marche) est l'exemple classique de l'acte gratuit. Contre cette conception, il a été répondu que rien n'est sans cause ni raison et que la volonté de prouver l'existence d'une liberté sans mobile constitue par elle-même un mobile. Si l'acte gratuit n'a pas de cause apparente, cela ne signifie pas qu'il n'en a pas une

réelle ; les actions les plus aberrantes ont des causes psychologiques.

► *acte manqué* : acte qui pour la conscience constitue un échec mais qui, d'après Freud, manifeste la réalisation d'un désir refoulé. L'acte manqué n'est manqué que pour la conscience ; pour l'inconscient, il est réussi (arriver en retard à un rendez-vous jugé pénible ou peu important, casser un objet auquel on ne tient pas ou qui est associé à des représentations déplaisantes, écraser les pieds d'une personne qui nous les casse, etc.). Les oublis, les lapsus, les maladroites sont des actes manqués dans la mesure où leur cause est psychique et non physique.

ACTION, n. f. Manifestation d'une force, de quelque nature qu'elle soit (physique ou psychique). Toute transformation peut être considérée comme le résultat d'une action.

Le philosophe allemand Jürgen Habermas oppose d'une part l'*action communicative*, caractérisée par l'égalité des interlocuteurs et le fond de vérité de leur discours, et d'autre part l'*action stratégique* (comme la propagande) et l'*action symbolique* (comme le spectacle artistique) où ces deux traits ne sont pas présents.

► *action collective* (trad. de l'expr. angl.-am. *class action*). On dit également *procès en action collective* ou encore *action de groupe*. Action en justice menée par un groupe de plaignants trop nombreux pour que tous puissent témoigner. Apparu avec les Noirs américains dans les années 1950-1960, ce type d'action s'est étendu dans les années 1990 à des usagers s'estimant victimes

des mêmes intérêts économiques privés. Sa particularité tient au fait que toutes les personnes décrites dans le jugement qui déclare recevable la procédure sont dans l'instance alors qu'elles ne se sont en rien manifestées et qu'on ignore leur identité et même leur nombre exact. L'institution du recours collectif apparaît désormais comme la seule façon de garantir l'effectivité des droits des consommateurs dans certains types de litige.

► *Action Painting* : type de peinture abstraite né aux États-Unis vers 1945 (Kline, De Kooning, Pollock). La rapidité de la gestuelle confère à cette peinture une violence expressive. La force du corps remplace la forme élaborée par l'esprit.

ACTIONNARIAT, n. m. Ensemble des actionnaires. Fait d'être actionnaire. L'actionnariat caractérise le capitalisme moderne (la grande entreprise ne peut plus être la propriété d'un seul individu ou d'une seule famille).

ACTIONNISME VIENNOIS. Mouvement artistique autrichien apparu dans les années 1960. À l'opposé de l'expressionnisme abstrait dont il dérive, ce courant, à la croisée de la performance et des arts plastiques, intègre directement le réel dans ses aspects les plus violents (sang, vomis, excréments...) de manière à susciter les réactions émotionnelles les plus intenses (horreur, dégoût, haine).

ACTIVISME, n. m. Attitude privilégiant l'action aux dépens de la théorie. Au sens plus précis, d'ordre politique : doctrine prônant le recours à l'action

A

violente pour faire triompher un projet ou un idéal.

Engagement fort dans les débats politiques et sociaux actuels (Internet, altermondialisme...). Le terme tend à remplacer celui de militantisme plombé avec l'effondrement des partis traditionnels

ACTUALISATION, n. f. Fait de rendre réel ce qui n'était jusqu'alors que possible.

En économie : procédé permettant de comparer l'évaluation d'un bien ou celle des services qu'il rend à différentes périodes.

ADDICTION, n. f. En droit romain : ordre du magistrat par lequel le créancier recevait le droit de saisir la personne du débiteur et de le traiter comme sa chose (ce terme est devenu syn. d'adjudication).

En psychologie : état de complète dépendance, physique et psychologique, de l'individu vis-à-vis de ce qui l'aliène, des drogues en particulier, mais aussi du sexe, des jeux d'argent et des comportements à risque (comme la conduite automobile à très grande vitesse). On parle de *comportement addictif*, de *conduite addictive*. L'étude scientifique des comportements addictifs et des moyens de s'en débarrasser s'appelle *addictologie*.

AFFAIRES, n. f. pl. Terme générique, correspondant à l'anglo-américain *business* et comprenant l'ensemble des activités économiques, spécialement dans le secteur industriel, commercial et financier.

En matière judiciaire : procès, scandale. Les affaires existent lorsque des règles ont été transgressées.

► *éthique des affaires* : ensemble des principes que le monde économique, bien que soumis à la rude loi de concurrence, devrait respecter pour éviter de tomber dans le cynisme de l'intérêt particulier (refus de la corruption, respect du droit du travail, etc.).

AFFAIRISME, n. m. Comportement cynique en matière commerciale et financière. L'affairisme se caractérise par l'absence de scrupules dans la recherche de profits matériels lorsque celle-ci est facilitée par une situation politique et administrative privilégiée (position dominante, relation particulière avec des gens influents, etc.).

AGIR, v. et v. subst. Adapter des moyens en vue d'une fin.

► *agir communicationnel* : théorie présentée par le philosophe allemand Jürgen Habermas et qui vise, au nom de l'idéal d'universalité, à combler l'écart creusé depuis le positivisme entre l'ordre de la vérité des discours et celui de la validité des actions pratiques. L'agir communicationnel (ce néologisme permet d'éviter l'emploi du seul adjectif disponible en rapport avec la communication, « communicatif ») est celui qui a la communauté humaine pour horizon. Il présuppose que cette communauté est formée d'êtres à la fois rationnels et raisonnables. L'agir communicationnel n'est ni téléologique (finalisé) comme celui qui définit les rapports de l'homme et du monde objectif, ni régulé par des normes comme celui qui s'impose aux

hommes vivant en société, ni « dramaturgique » comme celui que met en œuvre un acteur dans un spectacle – il est dialogique et plus précisément argumentatif. Il vise l’entente. Cela ne signifie pas que l’agir puisse être l’objet d’une science positive comme la physique mais que, pour être agir humain et communicationnel, il doit s’inscrire dans l’espace symbolique de l’universalité. Ainsi la dénonciation de la torture pendant une guerre peut-elle posséder une triple validité – la vérité (l’établissement du fait objectif : l’armée française a pratiqué la torture systématique durant la guerre d’Algérie), la justice (la protestation contre le déni de justice effectuée par les signataires du *Manifeste des 121*) et l’authenticité (l’horreur vécue par des témoins et des victimes, comme Henri Alleg dans son livre *La Question*, en fournit le témoignage).

ÂGISME, n. m. Attitude discriminatoire à l’encontre des personnes âgées. L’âgisme est volontiers présenté comme un effet induit du jeunisme (valorisation systématique de la jeunesse et des valeurs qui lui sont liées).

AGIT-PROP, n. m. (mot russe à partir du fr. agitation et propagande). Mouvement idéologique et culturel, très actif dans la décennie qui a succédé à la révolution d’octobre 1917 en Russie, et qui fut caractérisé par l’optimisme révolutionnaire. L’agit-prop n’était pas seulement un élan suscité par le pouvoir bolchevique mais un mouvement culturel qui se manifesta par des projets et des réalisations modernistes particulièrement

audacieux (spécialement en matière de théâtre et d’arts plastiques). La radicale mise au pas de la culture par le pouvoir stalinien mit fin à cette expérience.

AGGLOMÉRATION, n. f. Action de constituer un ensemble agrégé d’éléments divers. Le résultat de cette action.

Ensemble dynamique d’habitations, avec leurs populations. À la différence de la ville ancienne, délimitée par ses murs, l’agglomération empiète sans cesse sur les campagnes environnantes et tend à n’avoir plus de centre.

AGRESSIVITÉ, n. f. Tendance à la destruction dirigée contre la personne d’autrui ou vers le soi propre. Alors que la violence peut rester indéterminée et s’appliquer à tous les objets possibles, l’agressivité est investie sur des individus reconnus comme des obstacles à l’exercice de la puissance.

Cette tendance est définie comme innée (par exemple dans l’éthologie de Konrad Lorenz, qui y reconnaît un besoin primitif nécessaire à la survie des individus et des espèces), ou bien comme réactionnelle (par exemple dans la psychanalyse qui y voit l’effet de la frustration). Dans le premier cas, l’agression est la manifestation immédiate de l’agressivité, selon le second point de vue, elle est un passage à l’acte proprement catastrophique.

AGRICULTURE, n. f. Travail de la terre et produit de ce travail.

► *agriculture raisonnée* : mode de culture privilégiant le respect de l’environnement par limitation de l’usage de

A

produits chimiques (engrais, pesticides, insecticides, fongicides). À la différence de l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée n'interdit pas les produits chimiques ; comme l'agriculture biologique, elle se conçoit comme un moyen de développement durable.

ALÉATOIRE, adj. Qualifie tout ce dont l'existence ou la nature ne peut être prévue.

À la différence du hasardeux avec lequel il est souvent identifié, l'aléatoire est l'objet d'un calcul (le calcul des probabilités). Alors que le hasardeux concerne l'imprévu de manière empirique et intuitive, l'aléatoire qualifie un grand nombre de concepts et d'opérations mathématiques (*fonction aléatoire, grandeur aléatoire, nombre aléatoire, variable aléatoire...*).

► *musique aléatoire* : genre de musique contemporaine qui, à la différence de la musique classique écrite, laisse une part importante à l'improvisation et repose sur la multiplicité des choix laissés à l'interprète.

ALIÉNATION, n. f. Au sens économique, action de céder un bien par don ou vente à quelqu'un. Ce bien peut être immatériel (un droit par exemple) : ainsi dans le contrat social tel qu'il a été imaginé par les philosophes classiques, l'homme aliène-t-il sa liberté naturelle en échange de la liberté civile.

Au sens psychiatrique, état de celui qui a perdu conscience (de soi et du réel). Syn. de folie. Au sens propre, l'aliéné est celui qui est devenu étranger à lui-même.

Marx donne au terme un sens social et politique : dans le système capitaliste, le travail est aliéné parce que, au lieu d'être l'expression de l'être total de l'homme, il n'est plus que parcellaire. De plus, le produit du travail, au lieu d'appartenir à l'ouvrier qui l'a accompli, lui échappe dès le départ puisque c'est la force de travail qui a été vendue au capitaliste. Ainsi le travail aliéné et le travailleur aliéné sont-ils les manifestations d'un même phénomène. Cette aliénation doit, aux yeux de Marx, être supprimée. Marx voit dans l'idéologie un système d'aliénation qui vide le réel au profit de représentations imaginaires : ainsi, comme avec l'économie politique, les êtres et les choses n'appartiennent plus à leur monde.

ALLOCATION, n. f. Prestation en argent accordée à une catégorie de la population dans le cadre d'une politique générale de protection sociale. L'existence et la diversité des allocations caractérisent l'État-providence.

On appelle *allocataire* le bénéficiaire d'une allocation.

ALTERMONDIALISME, n. f. Nom donné à la conception antilibérale de la mondialisation. Opposée à une mondialisation réduite à la globalisation financière et économique, elle milite en faveur d'une mondialisation respectueuse de l'environnement et des droits sociaux. Le terme remplace celui d'antimondialisme d'abord employé, mais qui avait l'inconvénient de connoter une opposition de principe au processus même de la mondialisation.